# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 22 JANVIER 1881. 54me Année.

DUFOUR & LIBERT,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI, 22 DECEMBRE.

Entered at the Post office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

## CENTRES A L'ORDRE DU JOUR

Par Rost. P. Thomas, comptable, en face de la maison de vente, à Algier, une vache.

Par E. Quinault, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encouteurs, rue Royale, deux maisons Nos. 232 et 235 rue Frieur, au coin des rues Dauphine et Français, jolie résidence Nos. 190 et 192 rue des Champs-Elysées, Nos. 238 et 240 rue Marigny, entre Chartres et Robertson. No 168 rue Bagatelle, entre Morella et Urquhart, l'ameublement de l'Avenue de Lourdes et de la rue Bagatelle, porte du marché St. Bernard, et objets, argenterie et bijoux.

Par Mack & Hodgson, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, maison confortable en briques rue Tchoupitoulas No 451, maison en bois No 64 rue Religieuses, entre Rose et Orange.

Par E. Decoste, à la Bourse des Négociants et des Encouteurs, rue Royale, propriété de valeur fronant 8 pieds de l'Avenue Washington et de la rue Urquhart.

Exposition de Mme Richard Parsons — MM. Mack et Hodgson, commissaires, informent ici, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, pour le compte de la susdite exposition, la maison en briques à deux étages, No 451 de la rue Tchoupitoulas, et le cottage en bois No 64 de la rue Religieuses, tous les deux entre les rues Rose et Orange. Pour les conditions voir l'annonce.

## L'Association Sanitaire.

Nous avons souvent rendu hommage aux bonnes intentions de cette association, et nous avons reconnu qu'elle avait déjà rendu des services signalés à notre système de salubrité publique. On doit lui en être d'autant plus reconnaissant, que cela n'a rien coûté à la ville, l'association ayant jusqu'ici exécuté ses travaux au moyen de souscriptions volontaires. Elle a fourni des fonds qui a valu, et ces fonds ont été employés de la manière la plus économique et la plus judicieuse. Il serait absurde de supposer qu'elle nous a garantis de la fièvre jaune à jamais, attendu que nous ignorons entièrement la cause propre qui engendre ce fléau, mais il serait encore plus absurde de supposer que les mesures sanitaires ne contribuent pas à l'écarter de nous et qu'en ne faisant absolument rien, nous pourrions en être délivrés pour toujours. La raison nous dit au contraire d'essayer de tous les moyens propres à combattre la fièvre jaune, et nous voyons que l'association sanitaire n'a eu recours jusqu'à présent qu'à l'emploi de ces moyens les plus naturels, et qu'elle est décidée, autant du moins qu'elle sera soutenue par l'opinion publique, à persister dans son système et à le pousser jusqu'à ce qu'il soit mis en pratique dans toute son étendue.

C'est ce que l'Association dit dans la circulaire qu'elle vient d'adresser aux habitants de la Nlle-Orléans. L'association est instituée d'une manière permanente et ne cessera d'exécuter les travaux qu'elle a projetés qu'autant que les moyens d'exécution lui seraient refusés. Nous signalons cette détermination avec d'autant plus de plaisir que la ville par elle-même ne sera pas en état, avant longtemps, d'entreprendre rien de sérieux. Au moment de voir les taxes reportées à 2 0/0, dont la moitié sera affectée à écrire les intérêts de la dette la plus malheureuse et la plus condamnable qui ait jamais affligé la population d'une ville, comment espérer que le conseil ait à même de consacrer un budget spécial pour les améliorations publiques. Ce chapitre-là ne peut plus faire partie de notre administration municipale; si nous pouvons entretenir ce qui a échappé aux ruines accumulées par le gouvernement radical, ce sera beaucoup et nous ne pouvons viser à rien de plus. C'est triste à dire, profondément triste, mais c'est la vérité, et il y aurait encore plus de mal à la cacher au peuple. Un million pour dettes chaque année, et $1,500,000 seulement pour l'administration et l'entretien de la ville, à supposer que ces $2,500,000 puissent être collectés, voilà notre avenir financier.

Aussi l'association sanitaire, qui voit la chose comme nous, a-t-elle résolu d'adresser au Conseil de ville pour avoir un appui quelconque. Rien ne pouvant lui venir de ce côté, elle fait de nouveau appel aux bons habitants qui ont été assez heureux pour survivre aux calamités publiques. Elle leur demande une somme de $35,000 pour continuer de la rue Julie aux limites inférieures de la ville, la pose de ce tuyau qui fait fluer de l'eau fraîche et saine dans les rigoles perpendiculaires au fleuve, la compagnie des waterworks ne refusant pas d'arroser les rigoles des rues longitudinales, ce qui est un avantage tout aussi précieux que le premier. Ce système de lavage à grande eau pendant les chaleurs d'été, doit incontestablement exercer une influence bienfaisante sur la salubrité de la ville et nous appuyerons de toutes nos forces le nouvel appel adressé aux habitants qui ont à cœur l'avenir de la Nouvelle-Orléans.

Mais cette somme de $35,000, devant être employée tout entière à la pose de ce tuyau, et les travaux de l'association ne se bornant pas à cela, elle demande en outre, une seconde somme de $25,000 pour nettoyer nos canaux et améliorer notre système de desséchement qui a grand besoin d'être amélioré et étendu. Ce travail presse peut-être plus que l'autre attendu qu'aujourd'hui toute notre banlieue est inondée par la moindre pluie. Voilà ce qu'on ne doit pas tarder, bien que, pour nous, nous n'ayons jamais laissé échapper l'occasion de le dire. Il y a plus d'un an que toutes les rues, sur les derrières de la ville, dans les districts méridionaux particulièrement, sont submergées par les eaux de pluie qui manquent tout à fait d'écoulement. Nous ignorons précisément à quoi il faut attribuer ces submersions, mais il est certain qu'avant l'érection des digues du lac, on ne voyait que fort rarement des sortes de cataclysmes, une fois ou deux par an, peut-être, ce qui n'était rien à côté de ce qu'on voit aujourd'hui.

La banlieue est devenue inhabitable. Il n'y a plus de rues, plus de chemins, plus de jardins, plus de terrains secs. Tout y est dans l'eau et sous l'eau. Les laiteries y ont été abandonnées, faute de pouvoir y transporter du fourrage pour les vaches; les laitiers ont dû se retirer leurs chevaux qui, du reste, ne pouvaient plus tirer les wagons sur des chemins sans trace et pourvus en marais; les maîtrises y ont péri, et l'on n'y rencontrait plus l'emplacement des jardins que par des quinconces de barrières dont le sommet seulement dépasse encore les eaux. Voilà ce que la banlieue de la Nlle-Orléans, avec ses trente forêts, est devenue. Elle est devenue un marécage permanent et très souvent un lac. Etait-ce comme pole salubrite ? Non. Ces sortes d'inondations pluviales étaient fort rares et n'avaient lieu que lorsque le lac Pontchartrain débordait lui-même. Mais maintenant cela ne vient tous les jours, c'est le lac débordé en nous; cela se voit si souvent qu'on n'en gémit plus, parce qu'on est las d'en gémir, et si cependant on trouve son remède le cette, on ne peut le trouver que dans le système des digues élevées sur les bords de lac Pontchartrain, et que tant de gens regardent comme la plus belle chose qu'on ait jamais faite parce qu'elles servent à l'agrément de quelques visiteurs.

Nous n'ajouterons pas que les inondations, qui font la désolation de notre banlieue, viennent toutes de là, mais à coup sûr ces digues qui emprisonnent les eaux pluviales, en empêchent l'écoulement vers le lac, et doivent être une des principales causes de ces crues subites qui submergent même une partie centrale de la Nouvelle-Orléans, telle que cette partie dont nous parlions dans un de nos derniers numéros, le quartier circonscrit par les rues Camp, Race, Robin, Coliseé, Prytanée, Tchoupitoulas, Malpomène et St-Charles. Les deux canaux, rue du Camp et rue Malpomène, parfaitement actuelles peuvent goûter en quantité; aujourd'hui, ils n'exécutent rien et contribuent au contraire à l'inondation par les eaux qui y déversent les rigoles des rues adjacentes.

L'Association sanitaire veut remédier à cela, sans doute et nous ne pouvons que l'approuver, mais nous ignorons comment elle s'y prendra pour réussir, car le théâtre est difficile et le capital demandé à peu près insignifiant. Il nous semble qu'elle devrait préalablement faire étudier les différences de niveau qui existent entre les parties basses du Premier, du Quatrième et du Sixième district et les eaux du Lac, afin de savoir au juste qu'elle influence les levées exercent sur les écoulements de la ville. Si ces levées opèrent réellement un empêchement des eaux pluviales de manière à empêcher l'écoulement naturel dans le lac Pontchartrain, il faut détruire ce que l'imprévoyance et l'ignorance ont construit et livrer les eaux de la plaine à leur cours naturel. Dans tous les cas, on n'y perdra pas grand chose, car rien de ce qu'on pourra faire ne sera pire que ce qu'on voit aujourd'hui.

**Une pensée généreuse.**—La représentation du demain a donné naissance à une idée aussi délicate qui généreuse. Nous la reproduisons sans commentaires : nos lecteurs l'apprécieront :

Au Président de l'Union Française,

Cher Monsieur,

Ne pas fréquenter le théâtre n'est pas une raison pour s'affranchir d'un devoir envers ceux que le malheur frappe—souffrance d'autant plus grande qu'elle s'impose loin de pays natal.

Je viens vous prier d'accepter ma modeste offrande pour un billet sans place réservée, et je vous offre ce même billet pour qu'il fasse la rende.

Avec mes bons souhaits pour un succès complet, recevez, je vous prie, mes salutations cordiales.

HENRY BEHOU.

**Sarah Bernhardt.** — Nous publions aujourd'hui une annonce relative à la prochaine arrivée de la grande artiste, dont l'engagement commencera dimanche 6 février, sous la direction de M. Henry E. Abbey. Elle donnera neuf représentations et huit pièces. L'administration est parfaitement décidée à faire échouer toute tentative de spéculation pour la vente des billets, et elle y parviendra, dit-elle, pour peu que le public la favorise dans ses efforts. L'annonce que nous publions plus loin indique le prix des places et donne tous renseignements désirables sur la location des loges.

Allez tous à l'Th. M.

ACADÉMIE DE MUSIQUE — Les Bébés dansent bois continuent à attirer la foule. Cette pièce est représentée admirablement par la troupe de Rice, qui en fait ressortir avec talent les traits burlesques et qui rend admirablement les scènes de belle bouche. Ajoutons que ces scènes sont aussi originales et que le public fait tous ses efforts pour les retenir. Les Bébés seront représentés à la matinée de demain et termineront la semaine. Dimanche soir, nous aurons l'inimitable Lotta.

GRAND OPERA HOUSE. —L'avant dernière représentation de Hobbies avait attiré un auditoire fort nombreux hier soir. MM. Goodwin et Boyser, ont joué avec beaucoup plus d'entrain que d'habitude, comme s'ils tenaient à se faire regretter du public orléanais. Hobbies sera redonné aujourd'hui pour la dernière fois; demain, la troupe devant prendre le train de l'après-midi, fait sur lequel nous tenons à fixer l'attention des dames qui n'ont pas encore entendu la pièce.

Le cours des représentations à ce théâtre sera interrompu la semaine prochaine, par suite de circonstances indépendantes de la volonté du directeur, et les portes ne seront ouvertes encore qu'à l'époque fixée pour les débuts de Sarah Bernhard. A ce propos on nous prie d'annoncer que la vente des sièges réservés, commencera lundi prochain, 24 courant.

**Compagnie d'assurance mutuelle du Sun.**—Nous publions aujourd'hui dans nos colonnes le trente-cinquième état annuel de cette grande compagnie dont le capital payé n'est pas au dessous de $500,000. Avec un capital pareil, une compagnie peut se livrer à des grandes affaires et nous voyons aussi de ce bilan qu'elle n'est sur les primes d'élève à $428,208 27, ce qui constitue une année fort belle. Le bureau des directeurs, après avoir mis de côté $10,000 pour le fonds de réserve sur les profits de l'année, a voté payé 10 0/0 aux actionnaires comme dividende, a décidé de payer un dividende de 20 0/0 sur le gain net des primes pour l'année finissant le 31 décembre 1880, lequel dividende sera payable à partir du 24 courant. Nous ne connaissons pas de résultat plus éloquent.

**Billets gagnants.**—Nous avons encore à compléter aujourd'hui une nombreuse de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui est partie, entraînant la somme qu'elle avait coûté, au prix gros lot de trente mille piastres, au second prix de dix mille piastres et au troisième gros lot de cinq mille piastres au tirage du 11 janvier 1881. Le premier a été gagné par Jacob Stern, de l'Entrée de New York, le second par James L. Murray, d'Ottawa, Ills, le troisième par Mme Chas. Mendé de la Nlle-Orléans, le quatrième par Philip Blass, de la Kenzaria No 201, et le cinquième par John J. Schultz Avenue de Kalb 591 New York. Tous ces billets gagnants ont été payés sans délai en chèques délivrés par la compagnie de la loterie sur la Banque Nationale de la Louisiane.

H. BILLARD, (ancienne librairie Hébert) coin Chartres et Bienville, annonce qu'il a reçu les numéros de l'*Illustration* et du *Monde Illustré* du 8 janvier.

Nous ne pouvons mieux, avec les costumes comme portés aujourd'hui, que la BOTTE FAUCHE L'ENL.

On sait que l'ambassadeur de France à Constantinople vient de remettre au Sultan le grand cordon de la Légion d'honneur. Voici ce que raconte à ce sujet le *Correspondance politique* de Vienne :

Avant l'audience, le sultan demanda à Hamdi-Pacha, qui, âgé de quatre-vingts ans occupe depuis bien des années le poste de grand chambellan, s'il assurerait avoir assisté à une cérémonie du genre. Hamdi-Pacha répondit qu'en 1856 il était présent à la remise par lord Stratford Redcliffe au sultan Abdul Medjid des insignes de l'ordre de la jarretière. Le sultan se conformant au cérémonial usité, reçut Pascolede et le baisa de l'ambassadeur anglais, ce qui produisit un grand émoi dans les milieux musulmans qui assistaient à la cérémonie.

Mais qu'elle fut terminée, le sultan se retira précipitamment dans son harem. Là, en vidant sur sa personne plusieurs flacons d'eau de rose, afin d'effacer la souillure faite par l'attouchement d'un infidèle, il s'écria : "Qu'il m'apporte pendant la cérémonie turque déchirée et brûlée par les chrétiens, et enfin les insignes de l'ordre de la Jarretière furent placés dans une armoire spécialement destinée aux décorations de provenance chrétienne, et Abdul Medjid n'y touche plus jamais.

—Du dîner, elle me porte, je bois mère ; dans ma coupe qu'elle est rafraîchissante.
—Qu'est vient d'une liqueur enivrante pour un musulman ?
—Mais est-ce le vieillir depuis quelque jours les lèvres FAUCHE.

## THEATRE ST. CHARLES.

### LE TROVATORE.

Le *Trovatore* est ici une pièce fort connue. Inutile donc de nous étendre sur les mérites de la musique d'un des chefs-d'œuvre de Verdi. Nous n'avons à parler ici que de l'interprétation.

Le succès de la soirée a été, nous devons le dire, pour Mlle Torriani qui y a déployé de sérieuses qualités comme chanteuse et actrice. Elle a réellement tenu dans le *Trovatore* plus qu'elle n'avait promis dans *William Tell*. Le voix est ample, étendue, et le prête facilement aux effets dramatiques. Elle a fort bien exécuté la scène de la Tour du *Miserere*, et elle a recueilli de nombreux bravos.

M. Byron, le ténor de force, avait étonné le public dans *Guillaume Tell*. Après cet étourdissant début, on s'attendait à ce qu'il développât dans le *Trovatore* des moyens énormes.

Il y a eu, à cet égard, un léger désappointement dans la salle. Il était, paraît-il, assez sérieusement indisposé, et il a dû chanter en italien le grand air du troisième acte. Malgré cette indisposition, il n'est fort bien tiré d'affaire, et le fameux air de poitrine a été vaillamment enlevé par lui. Espérons qu'il sera remis de cette indisposition, mardi soir, de façon à enlever Guillaume Tell avec autant d'éclat que la première fois.

C'est un excellent comte de Luna que M. Castelson, le baryton ; il a des passages fort heureux, et il a retrouvé les applaudissements qui l'avaient accueilli dans le rôle d'Escamillo de *Carmen*. Le temps nous manque pour donner une appréciation de la valeur de Mlle Anandale, nous en dirons quelques mots demain matin.

Aujourd'hui, en matinée, *Carmen*, avec Mlle Marie Roze et M. Byron.

Ce soir *Fra Diavolo*, par M. Peragini.

## Marie Roze à Evansville.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

.....M. Strakosch, en tournée près d'Evansville, avait annoncé une représentation de *Carmen* avec *Marie Roze*. On avait d'abord que *Carmen* était un spectacle de cirque, et Marie Roze une écuyère ; mais l'erreur fut bientôt dissipée, et naturellement toute la ville courut de la dignité sous peine de passer pour des barbares, de lorer des places pour l'Opera House quand on sut que Marie Roze était un des phénomènes lyriques du siècle.

Ici commencent les tribulations de Strakosch. Tout à coup, le jour même de *Carmen* était annoncé vers midi, son bureau d'Opera House est envahi par une foule de gens irrités, furieux, glapissants, rapportant leurs tickets et réclamant leur argent. C'était une horreur, une indigénité ils ne voulaient pas devenir la risée du monde entier..... et finalement la malheureux impresario finit par comprendre, au milieu des clameurs de ses assaillants,—que si Marie Roze n'était pas la vraie Marie Roze et qu'il méritait la corde pour avoir voulu leur faire passer quelque bellesse de bouteilles empoisonnées, qui n'était pas même italienne, pour une des plus brillantes étoiles du firmament lyrique.

Au premier moment Strakosch resta pétrifié; il s'écoutait, moitié riant, moitié consterné, pour convaincre les gens que sa Marie Roze, c'était la véritable Marie Roze, la seule Marie Roze qui existe; mais vainement; et justement à ce moment apparut le mari de la prima-dona, que Strakosch s'empressa de présenter comme pouvant mieux que personne attester l'authenticité de sa femme. Mais il avait fait qu'il commençait par prouver le contraire, en à quoi Strakosch n'avait pas pensé, et comme il ne s'appelait pas lui-même M. Rose, son autorité *prima facie* devait naturellement être récusée. Il n'y avait plus qu'à faire comparaître les cocottes en personne. Elle vint, mais les gens n'étaient pas plus convaincus qu'à la vue de son mari; elle parla italien, mais les plus malins n'étaient pas sûrs que ce ne fût pas du portugais.

Bref le malheureux *impresario* commençait à y perdre son latin et allait presque donner sa langue aux chiens, lorsqu'il lui jaillit une idée lumineuse. Il avait là, sous la main, dans son portefeuille directorial, une photographie, deux, trois photographies représentant Marie Roze et datées du 3 septembre..... Il les tire, il les exhibe, on les passe, on compare, on admire..... Sauvé ! mon Dieu, sauvé ! Les plus incrédules devinent, les plus convaincus, et les voilà qui s'en vont emportant et criant triomphalement que c'est bien Marie Roze, la vraie, l'unique Marie Rose qui est dans leurs murs ! Et le soir l'Opera House d'Evansville était assiégée, encombrée et ébranlée jusque dans ses fondements par des tempêtes d'acclamations enthousiastes. Le lendemain la ville était en délire, et le journal local proclamait que Marie Rose chantait aussi bien que Jenny Lind et que Ann Hatchinson,—la fille du county clerk.

**Le canal de Panama.**—Voici, dit le Courrier des Etats-Unis, les principaux passages de la déposition faite par M. Thompson, ancien secrétaire de la marine, devant le comité spécial parlementaire du canal inter-océanique :

La question importante et pratique qui frappe mon esprit relativement à la juridiction du comité dans cette enquête est celle-ci : Qu'a à voir le gouvernement des Etats-Unis dans une entreprise ou un plan qui peut être suggéré relativement à un transit interocéanique ? En d'autres termes, le gouvernement des Etats-Unis a-t-il un devoir affirmatif au sujet de cette entreprise, ou les Etats-Unis croient-ils bien faire de laisser chacune des trois entreprises à leur propre mérite et ne pas s'en mêler plus que de toute affaire particulière ? J'entends dire par les meilleurs hommes du pays et je lis dans beaucoup d'excellents journaux que le projet de construction d'un canal à Panama par ce qu'on appelle une corporation française est en opposition avec ce qui est connu sous le nom de doctrine de Monroe. Je ne suis pas de cet avis. Au contraire je pense qu'il affirme la doctrine Monroe.

Je pense que la doctrine Monroe veut simplement que le gouvernement des Etats-Unis ne s'oppose pas à ce projet. Qu'est-ce qu'il arrive que la doctrine Monroe ? C'est une déclaration présidentielle et rien de plus. Je ne pense pas que dans ce pays et sous nos institutions une déclaration présidentielle puisse constituer une politique.

Le gouvernement des Etats-Unis de Colombie est un gouvernement indépendant aussi bien que le nôtre. Si les têtes couronnées d'Europe étaient appelées à régler la question de savoir si ce gouvernement était indépendant ou non, elle pourrait dire que son indépendance, conquise par la révolution comme la nôtre, existe de fait mais non de droit. Mais nous autres hommes pas partisans de la théorie du droit divin, et d'après la nôtre, les Etats-Unis de Colombie sont un gouvernement indépendant et de fait et de droit. Comme gouvernement indépendant n'ont-ils pas le droit d'exécuter tous les travaux qu'ils jugent convenables sur leur territoire ? Le seul concession la construction d'un canal à travers l'isthme de Panama, tout a été fait pour établir, avec le consentement de tous les pays du monde, la neutralité de ce canal. Et lorsqu'il sera construit il sera ouvert à toutes les nations désireuses du transport du commerce du monde.

M. Thompson rappelle ensuite que le gouvernement français a, pour une notification officielle au gouvernement américain, répudié toute de se mêler en quoi que ce soit à la construction du canal, et déclare qu'il n'assumerait aucune responsabilité et n'établirait aucun protectorat sur le canal. Le projet du canal de Panama est donc une entreprise privée qui regarde seulement les Etats-Unis de Colombie.

Grand assortiment de chaussures pour enfants à M. H.

Le comble de la prudence :

En parlant gaines, épées, fleurets, gâchemoire un gant qui lui manque.

### Approbation d'un Médecin.

Le Rev. C. A. Harvey, D. D. de l'Université de Hysert, de Washington, le adressé la lettre suivante à MM. H. H. Warner & Co., de Rochester, New York :

Messieurs, je prends plaisir à certifier que je suivant depuis deux ans remède connu de Warner intitulé : le "Safe Kidney and Liver Cure," et que je connais aussi un très remarquable efficacité comme dans les maladies vénériennes et est d'autant recommandé de Brights et de diabète vitre. Dans quel quelques de ces maladies, qui étaient les plus dangereuses et arrivées déjà presque à leur dernier degré, et qui avaient été abandonnées par les docteurs, ces deux étoiles, le prestige amélioration remarquable par ce remède m'a pour vraisemblablement mirage. Je suis convaincu que pour les maladies de Bright, à quelque degré qu'elles soient arrivées il n'y a pas de remède qui puisse être mis en comparaison avec celui de Warner.

Respectueusement votre,

C. A. HARVEY.

Décédé, hier, à midi, à l'âge de 17 mois, PHILIPPE AUGUSTE, fils de AUGUSTE VIAVANT Jr et d'EMMA MATTHEY.

## Représentation de l'Union Française.

Les personnes qui ont bien voulu se charger de placer des billets sont priées de se rapporter que le règlement aura lieu SAMEDI, 22 du courant, à 7 heures du soir, au siège de la société, No 9 rue St-Louis. Après cette date, les billets non remis seront considérés vendus.

Par ordre de la Direction,

H. BILLARD,
Secrétaire.

21jan—2t

La barque française ALPHONSE ET MARIE No 2, capitaine Privat, venant de Bordeaux, commencera son déchargement le LUNDI, 24 janvier, dans le Sud District.

Les consignataires sont priés de s'occuper de la réception de leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.

Aucune réclamation ne sera allouée si elle n'est faite et constatée sur la Levée.

SCHMIDT & ZIEGLER,
Nos 49, 51, 53 et 55 rue Peters.

Si l'on le préfère, ni les consignataires de la barque française ALPHONSE ET MARIE No 2, capitaine Privat, venant de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de la dite barque.

SCHMIDT & ZIEGLER,
Nos 49, 51, 53 et 55 rue Peters.

23jan—3t

## On demande

UNE NOURRICE, une enfante, blanche ou de couleur ayant un lait de deux à trois mois. S'adresser au bureau du Dr BORDE No 217 rue du Canal, de 2 à 4 heures. 22janv—6t

## Avis.

$30,000 Nlle-Orléans, 17 janvier 1881.

Les soussignés certifie qu'il a eu en collection pour le compte de Jacob Stern, Henry Gutwirth et David Lowy, 334 Canal, New York, la moitié du billet No 24,343, tirage à numéro simple, "classe "A" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Premier Gros Lot de Trente Mille Piastres, mardi 11 janvier 1881, le dit billet ayant coûté la somme de une piastre au bureau de M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans, Lne, et que le montant en a été payé par un chèque sur la Louisiana National Bank sur présentation du billet aux bureaux de la compagnie.

T. M. WESCOAT,
Agent de la Compagnie des Directeurs du Sud.
22janv—2t FF Nlle-Orléans, Lne.

## Avis.

$30,000. Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1881.

Le soussigné certifie qu'il avait en collection pour le compte de James L. Murray, par l'intermédiaire du National City Bank of Ottawa, LaSalle county, Ills., la moitié du billet No 24,343, tirage à numéro simple, "classe "A" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Premier Gros Lot de Trente Mille Piastres, mardi 11 janvier 1881, le dit billet ayant coûté la somme de une piastre au bureau de M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans, Lne, et que le montant en a été payé par un chèque sur la Louisiana National Bank sur présentation du billet aux bureaux de la compagnie.

T. M. WESCOAT,
Agent de la Compagnie des Directeurs du Sud,
22janv—2t FF Nlle-Orléans, Lne.

## Avis.

$10,000. Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1881.

Le soussigné certifie qu'il avait en collection pour le compte de Yve Chas. Sheriff, Nlle-Orléans, la moitié du billet No 17,467, tirage à numéro simple, Classe "A" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Dix Mille piastres, le mardi, 11 janvier 1881, le dit billet ayant coûté la somme de Une Piastre au bureau de D. Avis, No 256 rue du Canal, entre Howard et Liberty, Nouvelle-Orléans, Louisiane, et que le montant en a été payé par un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet aux bureaux de la compagnie.

Nom : pour Mme HARCHEBAQUE
Résidence : AUGUSTUS REICHARD
No 234 rue du Canal, Nlle-Orléans
Louisiane.

22janv—2t FF

## Avis.

$10,000. Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1881.

Le soussigné certifie qu'il était porteur de la moitié du billet No 17,467, tirage à numéro simple, "Classe A," de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Deuxième gros lot de Dix Mille Piastres, mardi, 11 janvier 1881, le dit billet ayant coûté la somme de une piastre au bureau de M. D. Avis, No 256 rue du Canal, entre Howard et Liberty, Nlle-Orléans, Lne., et que le montant lui en a été payé par un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet aux bureaux de la compagnie.

Nom : PHILIP BLASS
Résidence : 201 rue Banquette, coté ouest, entre Girod et Lafayette
Nlle-Orléans, Lne.

## Avis.

$5,000. Nlle-Orléans, 17 janvier 1881.

Le soussigné certifie qu'il avait en collection pour le compte de John J. Schultz, No 591, DeKalb Avenue, Brooklyn, New York, le billet entier No 18,063, tirage à numéro simple, classe "A," de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le troisième Gros Lot de Cinq Mille Piastres, mardi, 11 janvier 1881, le dit billet ayant coûté la somme de Deux Piastres au bureau de M. A. Dauphin, 319 Broadway, New York, et que le montant en a été dûment payé par un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet aux bureaux de la compagnie.

T. M. WESCOAT,
Agent de Southern Express Co.,
22janv—2t FF Nlle-Orléans.

## Compagnie d'Assurances des POMPIERS de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU : No 33 RUE DU CAMP.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à l'article 10 de sa Charte, la compagnie publie l'état de situation ci-après pour l'année prenant fin le 31 décembre 1880 :

Montant des primes pour l'année expirant le 31 décembre 1880 :

| | | |
|---|---|---|
| Risques d'incendie | $325,149 75 | |
| Risques de rivières | 135,204 12 | |
| Risques maritimes | 61,377 94 | $521,731 81 |
| A ajouter— | | |
| Risques non-échus, 1879 | | 99,622 00 |
| | | $621,054 81 |
| Risques non-échus, 1880 | $98,251 00 | |
| Prime remboursées | 14,598 54 | 112,849 54 |
| Primes nettes | | $508,205 27 |
| A déduire— | | |
| Pertes, frais, payées durant la même période sur les risques d'incendie | $44,327 66 | |
| sur les risques de rivières | 79,835 77 | |
| sur les risques maritimes | 29,169 21 | $153,472 64 |
| Réserve pour les pertes non ajustées et non-échues | | 21,200 00 |
| | | $154,602 64 |
| A ajouter— | | |
| Réassurances | $63,464 45 | |
| Dépenses, taxes | 33,030 80 | |
| Revenu des Actions | 5,910 38 | |
| Taxes | 3,592 26 | |
| Loyers | 3,000 00 | $112,897 86 |
| Fonds de réserve, 2 pour cent sur le capital | | 10,000 00 |
| Dividende sur le capital actions | $49,582 91 | |
| A déduire— | | |
| Escompte et l'intérêt | 28,815 18 | 20,767 73 |
| | | $328,268 23 |
| Profits nets spéciaux | | 678,027 04 |
| | | $1,006,295 27 |

La compagnie possède les valeurs ci-après dans ses actions, calculées aux taux du marché :

| | |
|---|---|
| Actions et Bons | $261,500 12 |
| Prêts et Hypothèques | 22,816 00 |
| Prêts sur nantissements | 38,310 40 |
| Billets à vendre | 5,280 07 |
| Propriété immobilière | 54,026 00 |
| Primes en voie de perception | 23,580 66 |
| Argent en caisse | 176,816 96 |
| Total des valeurs | $678,034 21 |

L'argent qui précède est bien exacte toute, vraie et conforme aux livres de la compagnie.

J. A. L. DAY, Président.
H. CAMPBELL, Sec. Gérant.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix-neuvième jour de janvier 1881.

A. SEGREAM, Notaire.

Le Conseil des Directeurs a tenu réunion trois le dix-neuvième jour de janvier de janvier 1881, après avoir mis de côté Dix Mille Piastres sur le fonds de l'Annuité, comme fonds de réserve, et payé les Dix Pour Cent de Dividende sur les Actions, a résolu de payer un Dividende Comptant de VINGT POUR CENT sur les primes nettes gagnées de l'année expirant le 31 décembre 1880, le dit dividende payable à partir du LUNDI, 24 janvier 1881.

DIRECTEURS.

| | | |
|---|---|---|
| E. J. Hart, | Jaffes Weis, | Ashton Phelps, |
| H. Renshaw, | E. G. Hamilton, | D Fenn, |
| Ed Burke, | J. C. Morris, | T. L. Airey, |
| A. Baldwin, | James LeDay, | R. E. Craig, |
| C. Macready, | Thos. Sullivan, | Sam'l L. Boyd, |
| W. E. Seymour, | Chas. Roberts, | J. G. Gaines, |
| D. C. Gallaher, | J. A. Blanc, | J. R. Flower, |
| J. L. Harris, | M. Newman. | |

20 janv—1m

## JOHN R. LEGIER,
Notaire,
No 79 Passage de la Bourse,
Entre Carondelet et Bienville.
NOUVELLE-ORLEANS, Lne.
Les soirées—6jn Mars V

## COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES DU SUN.

Capital payé.....$500,000

Vingt-cinquième Etat Annuel.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN, 52 rue du Camp,
Nouvelle-Orléans, 1er Janvier 1881.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation ci-après pour l'année prenant fin le 31 décembre 1880 :

Montant des primes pour l'année expirant le 31 décembre 1880 :

| | | |
|---|---|---|
| Risques d'incendie | $325,149 75 | |
| Risques de rivières | 135,204 12 | |
| Risques maritimes | 61,377 94 | $521,731 81 |
| A ajouter— | | |
| Risques non-échus, 1879 | | 99,622 00 |
| | | $621,054 81 |
| Risques non-échus, 1880 | $98,251 00 | |
| Primes remboursées | 14,598 54 | 112,849 54 |
| Primes nettes | | $508,205 27 |
| A déduire— | | |
| Pertes, frais, payées durant la même période sur les risques d'incendie | $44,327 66 | |
| sur les risques de rivières | 79,835 77 | |
| sur les risques maritimes | 29,169 21 | $153,472 64 |
| Réserve pour les pertes non ajustées et non-échues | | 21,200 00 |
| | | $154,602 64 |
| A ajouter— | | |
| Réassurances | $63,464 45 | |
| Dépenses, taxes | 33,030 80 | |
| Revenu des Actions | 5,910 38 | |
| Taxes | 3,592 26 | |
| Loyers | 3,000 00 | $112,897 86 |
| Fonds de réserve, 2 pour cent sur le capital | | 10,000 00 |
| Dividende sur le capital actions | $49,582 91 | |
| A déduire— | | |
| Escompte et l'intérêt payés | 28,815 18 | 20,767 73 |
| | | $328,268 23 |
| Profits nets spéciaux | | 678,027 04 |
| | | $1,006,295 27 |

La compagnie possède les valeurs ci-après dans ses actions, calculées aux taux du marché :

| | |
|---|---|
| Actions et Bons | $261,500 12 |
| Prêts et Hypothèques | 22,816 00 |
| Prêts sur nantissements | 38,310 40 |
| Billets à vendre | 5,280 07 |
| Propriété immobilière | 54,026 00 |
| Primes en voie de perception | 23,580 66 |
| Argent en caisse | 176,816 96 |
| Total des valeurs | $678,034 21 |

L'argent qui précède est bien exacte toute, vraie et conforme aux livres de la compagnie.

J. A. L. DAY, Président.
H. CAMPBELL, Sec. Gérant.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix-neuvième jour de janvier 1881.

A. SEGREAM, Notaire.

Le Conseil des Directeurs a tenu réunion trois le dix-neuvième jour de janvier de janvier 1881, après avoir mis de côté Dix Mille Piastres sur le fonds de l'Annuité, comme fonds de réserve, et payé les Dix Pour Cent de Dividende sur les Actions, a résolu de payer un Dividende Comptant de VINGT POUR CENT sur les primes nettes gagnées de l'année expirant le 31 décembre 1880, le dit dividende payable à partir du LUNDI, 24 janvier 1881.

DIRECTEURS.

| | | |
|---|---|---|
| E. J. Hart, | Jaffes Weis, | Ashton Phelps, |
| H. Renshaw, | E. G. Hamilton, | D Fenn, |
| Ed Burke, | J. C. Morris, | T. L. Airey, |
| A. Baldwin, | James LeDay, | R. E. Craig, |
| C. Macready, | Thos. Sullivan, | Sam'l L. Boyd, |
| W. E. Seymour, | Chas. Roberts, | J. G. Gaines, |
| D. C. Gallaher, | J. A. Blanc, | J. R. Flower, |
| J. L. Harris, | M. Newman. | |

20 janv—1m

## ENCORE UNE TUILE POUR LA CONCURRENCE!

La grande exterminatrice des PRIX ELEVES lance une fois de plus au public ses cris de guerre qui font accourir la foule anxieuse de satisfaire ses goûts avec une somme minime.

## PREMIERE BOUSCULADE ! !

Bottes cloquées, pour demoiselles, 75c la paire.
Bottes cloquées, pour dames, $1 la paire.
Bottes en peau, pour fillettes, 75c la paire
Brodequins en peau, pour fillettes, 75c la paire.
Pantoufles en drap, à dessins, pour dames, 50c la paire.
Bottes lacées, pour bébés, 25c la paire.
Splendides bottines pour messieurs, $1.50 la paire.
Bons brodequins, en peau, pour enfants, 75c la paire.
Belles bottes à talons, pour enfants, 75c la paire.
Bottes à boutons, cloquées, $1 la paire.

Et plus de 200 sortes de souliers d'autres genres offerts dans les mêmes proportions que la liste ci-dessus.

## PRESSEZ-VOUS ! ! VIVEMENT ! !

Toujours en vente :

## LE BLACK CROOK ! LA BOTTE FAUCHE !

Pantoufles pour bals. Souliers vernis pour messieurs.

Et tous les derniers genres de chaussures pour dames, demoiselles et enfants.

10,000 catalogues à la disposition du public. On en expédie, sur demande, dans toutes les parties du pays.